

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 1er juin 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAU - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Roland GIBERTI - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Laurence SEMERDJIAN - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Emilie CANNONE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Christian AMIRATY - Nassera BENMARNIA - Emmanuelle CHARAFE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Hervé MENCHON - Marie MICHAUD - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juin 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 024-270/21/CT

■ CT1 - Approbation de la prolongation par modification unilatérale pour motif d'intérêt général des contrats de délégation de service public relatifs à l'exploitation des parcs en ouvrages les Docks et Espercieux, République et Blancarde

Avis du Conseil de Territoire

DPMOD 21/19574/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération TRA 2/684/CC en date du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du groupement Gagneraud Construction/Qpark France en tant que délégataire, pour l'exploitation dans le cadre d'un affermage, des parcs de stationnement Espercieux et Les Docks (anciennement Arvieux) sis à Marseille rue des Docks 13002. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2021.

Par délibération TRA 3/685/CC du 29 juin 2007, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, à laquelle s'est substituée la Métropole Aix-Marseille-Provence, a confié à la société INDIGO la gestion en affermage du parc de stationnement République à Marseille. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2021.

Par délibération TRA 04/1078/CC du 18 décembre 2006, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, à laquelle s'est substituée la Métropole Aix-Marseille-Provence, a confié à la société Indigo la gestion en affermage du parc de stationnement Blancarde à Marseille. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2021.

Par délibérations TRA 014-7103/19/CM, TRA 012-7101/19/CM et TRA 013-7102/19/CM du 24 octobre 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé le principe de concessions de service public d'une durée de 7 ans, pour l'exploitation des parkings Docks Espercieux, République (dont la gestion a été unifiée au sein d'un même contrat avec Phocéens) et Blancarde (dont la gestion a été unifiée au sein d'un même contrat avec Timone) situés à Marseille.

Le calendrier initial des procédures de mise en concurrence devait aboutir aux approbations du choix des titulaires, lors d'un Conseil de la Métropole prévu initialement le 30 juin 2021.

Or, le calendrier institutionnel actuel ne permet plus une approbation du choix des titulaires par le Conseil, rendant ainsi impossible une notification des contrats avant le 1^{er} septembre 2021.

Cette situation créerait une interruption du service public qui serait fortement préjudiciable aux usagers des parkings.

Ainsi afin d'assurer la continuité de ces services publics, une prolongation des contrats n°07/136, 07/143 et 07/180 sous la forme d'une modification unilatérale pour motif d'intérêt général s'avère indispensable. Il est proposé de prolonger les actuels contrats de concession jusqu'au 1^{er} décembre 2021, durée strictement nécessaire permettant d'achever les procédures et de procéder au choix des titulaires respectifs au Conseil de la Métropole du mois d'octobre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération ;
- Que le calendrier institutionnel actuel ne permettant plus une approbation du choix des titulaires par le Conseil et rendant ainsi impossible une notification des contrats avant le 31 août, date de fin des contrats n°07/136, 07/143 et 07/180 ;
- La nécessité d'assurer la continuité du service public du stationnement.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation de la prolongation par modification unilatérale pour motif d'intérêt général des contrats de délégation de service public relatifs à l'exploitation des parcs en ouvrages les Docks et Espercieux, République et Blancarde.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI